



TENNIS DE TABLE SAISON 2025-2026



INTRODUCTION SAISON 2025 2026

Bonjour à toutes et à tous,

La saison 2025/2026 débutera le vendredi 03 octobre prochain avec la 1ère journée de championnat.

La nouveauté de cette saison est le retour de la Coupe Nationale.

Vous trouverez dans ce livret tous les renseignements nécessaires pour le bon déroulement de cette nouvelle saison.

Bonne reprise à toutes et à tous,

A très bientôt,

Nathalie Delelis
Responsable commission Tennis de Table UFOLEP Vendée



CODE DU SPORTIF

ETRE SPORTIF C'EST S'ENGAGER A :

- 1 - Connaître les règles du jeu et s'y conformer ;
- 2 - Respecter les décisions de l'arbitre ;
- 3 - Respecter les adversaires, partenaires et officiels ;
- 4 - Refuser toute forme de violence et de tricherie ;
- 5 - Etre maître de soi en toutes circonstances ;
- 6 - Etre loyal dans le sport et dans la vie ;
- 7 - Etre exemplaire, généreux et tolérant.



QUAND LE JEU PRIME SUR L'ENJEU !!!

Nous rappelons l'importance d'envoyer très rapidement les résultats des rencontres (avant le mardi suivant).

EXCLUSIVEMENT par mail :
natetienne@hotmail.fr

DANS TOUS LES CAS LES FEUILLES DOIVENT
ETRE REMPLIES DE MANIERE LISIBLE et
SCANNEES SOUS FORMAT PDF !

Les résultats sont à consulter sur notre site
internet :

<http://www.cd.ufolep.org/vendee>
Rubrique Résultats - Tennis de Table

Vous retrouverez sur ce site les informations
concernant votre activité,
ainsi que l'ensemble des activités sportives
menées par l'UFOLEP Vendée.



JOURNEES JEUNES

Journées à l'automne 2025 en 17 –
Samedi 18 octobre – **Marans** (à confirmer)
D'autres dates seront fournies ultérieurement

Journée jeunes à **Olonne sur Mer** le **samedi 28 mars 2026** (à confirmer)

RENCONTRES OUVERTES AUX LICENCIES UFOLEP TENNIS DE TABLE NES DE 2009 à 2018

Ces rencontres ont lieu les samedis après-midi inscriptions par mail la
semaine précédente auprès de l'UFOLEP par le responsable du club.

Si question ou remarque, merci de contacter le responsable correspondant de façon courtoise.

Responsable classements Individuels et championnat	Nathalie DELELIS natetienne@hotmail.fr 23 rue du village Le Coudray 85570 MARSAIS STE RADEGONDE
Responsable coupes nationales	Laurent RANNOU rannoul70@gmail.com
Responsable Coupes Amitié	Nathalie DELELIS
Responsable Challenge Marc de L'Ecluse 11/22/33	A déterminer
Responsable commission jeunes	Réception des inscriptions : UFOLEP85 Gestion par le club le jour J (feuilles de gestion fournies par l'ufolep si besoin) Gouter fourni par le club. Médailles sur chaque journées fournies par l'UFOLEP 85 (ou 17)
Responsable Départementaux	Au vu des effectifs remontés par les clubs, pas d'organisation de phases départementales MAIS inscriptions obligatoires aux régionaux en décembre
Responsable Régional	Organisation logistique par le(s) club(s) Organisation technique par la commission régionale Tennis de Table Réception des inscriptions : UFOLEP 85 Le club organisateur Landeronde Régionaux B
Responsable Nationaux (A et B)	Gestion des inscriptions + Déplacement et responsabilité de la délégation sur place A confirmer lors de la réunion de janvier et en fonction des inscriptions
Responsable trésorerie	UFOLEP 85
Liens avec le CRUFOLEP	UFOLEP 85
Comité Départemental UFOLEP 85	Léopoldine BIGOT Ufolep Vendée Maison des Sports 202Bd A. Briand 85000 LA ROCHE SUR YON 07 71 06 57 24 ufolep.85@gmail.com http://www.cd.ufoplep.org/vendee

CORRESPONDANTS TENNIS DE TABLE 2025-2026



CLUB	Correspondant	Téléphone	Couleur	Nbre de T.	Salle
TT Chantonnay	Corresp. club : BOITEAU Franck 23 RUE DU VILLAGE 85570 MARSAIS STE RADEGONDE Eq. 1 : Pierre-Yves BEBIN	06.87.31.65.36 franckboiteau@yahoo.fr ttcchantonnaisiens85@gmail.com 06.77.78.67.40 pierre-yves.bebin@orange.fr	Rouge	5	Salle de la Charlière Rue Arc en Ciel Chantonnay Vendredi 21h
Amicale T.T. LANDERONDE	Corresp. club : BRUOT Damien Eq1 : Anthony PERRAUDEAU 29 rue des Hirondelles 85150 LANDERONDE	06.31.37.06.37 damienbruot@gmail.com 06.37.43.63.57 antenn.energie@neuf.fr	Noir et orange	9	Salle de Sports - Zone de loisirs Route de Beaulieu à LANDERONDE Vendredi 20h30
OSE NALLIERS section Ttable	Corresp. club et responsable equipe : Daniel LUMINEAU 13 Rue du Cdt Guilbaud 85370 NALLIERS	06.24.50.24.11 lumineau.daniel@gmail.com	Vert	2	Salle de la Chapelle Chevrette Vendredi 21h
A.L. ST GEORGES DE PTX	Corresp. Club et responsable equipe : Fabien LEMPEREUR 6 rue de l'Ormeau 85150 ST GEORGES DE PTX	06.17.65.71.85 lempereurfamille@orange.fr	Bleu	4	Salle Polyvalente Centre Bourg St Georges Vendredi à 21h
A.L. OLONNAISE	Corresp. club : Kevin VINCENT 7 bis rue des Becassine 85340 LES SABLES D OLLONNE Responsable Eq. 1 : Morisseau Hervé	06.32.84.02.03 tennisdetable.alolonne@gmail.com 06.46.42.43.34 morisseau54@gmail.com	Jaune	14	Complexe sportif Salle des Marais Rue Colette Besson Olonne sur mer Vendredi 20 h 30
TTBSR BEAULIEU S/S LA ROCHE	Corresp. Club et responsable equipe : Philippe TRICHET 28 Le Précanteau 85190 BEAULIEU / LA ROCHE	06.85.50.36.47 philippetrichet@orange.fr	Noir- Jaune	6	Salle Multisport Rue du Stade à Beaulieu / La Roche Vendredi 20h30

TT Radegondais	Corresp. Club : Yannick GRIVET 8 rue de la Voie 85450 STE RADEGONDE DES NOYERS EQ 1 : RANNOU Laurent EQ 2 : Brice HOUBRON	06.07.47.54.52 y.grivet@orange.fr 06.48.95.83.61 rannoul70@gmail.com 07.86.03.88.01 houbronb@gmail.com		6	Salle des fêtes Ste Radegonde des Noyers Vendredi à partir de 21h
Tennis de Table Pissotte	Corresp. Club : BAUDRY Jonathan EQ 1 : Alain MAINGUENEAU EQ 2 : Mathieu THIBAUD	06.22.87.40.62 autocontrol85120@orange.fr 06.50.23.90.30 maingueneau.alain@orange.fr 06.03.49.22.56 07.89.29.44.21 mthibaud@hotmail.fr	Jaune et bleu marine	8	Salle des fêtes de Pissotte (Derrière l'église) 85200 PISSOTTE Vendredi à partir de 20h30
CORRESPONDANTS JEUNES UFOLEP 17					
FOYER RURAL BENON	Nadège Grasset	nadegegrasset@yahoo.fr			
AL TT MARANS	Bruno DULAIS	dulais.bruno63@gmail.com			
LOISIRS SOLINOIS	Benjamin GAUTIER	gautier.benjamin1@gmail.com			
UFOLEP 17	Simon HERPIN	sherpin@ufolep.org			

CALENDRIER ANNUEL TENNIS DE TABLE UFOLEP VENDEE SAISON 2025-2026



OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI		
1	Me		1	S		1	L		1	J		1	D		1	D		1	Me		1	V	
2	J		2	D		2	M		2	V		2	L		2	L		2	J		2	S	
3	V	Championnat	3	L		3	Me		3	S		3	M		3	M		3	V	Championnat	3	D	
4	S		4	M		4	J		4	D		4	Me		4	Me		4	S		4	L	
5	D		5	Me		5	V	Championnat	5	L		5	J		5	J		5	D	12 Heures TTable	5	M	
6	L		6	J		6	S		6	M		6	V	Championnat	6	V	Championnat	6	L		6	Me	
7	M		7	V	Championnat	7	D		7	Me		7	S		7	S		7	M		7	J	
8	Me		8	S		8	L		8	J		8	D		8	D	RgxB- Landeronde (85)	8	Me		8	V	
9	J		9	D		9	M		9	V	Championnat	9	L		9	L		9	J		9	S	
10	V	COUPE NATIONALE à CHANTONNAY	10	L		10	Me		10	S		10	M		10	M		10	V		10	D	
11	S		11	M		11	J		11	D		11	Me		11	Me		11	S		11	L	
12	D		12	Me		12	V	Championnat	12	L		12	J		12	J		12	D		12	M	
13	L		13	J		13	S		13	M		13	V		13	V		13	L		13	Me	
14	M		14	V	COUPE NATIONALE à OLLONNE SUR MER	14	D		14	Me		14	S		14	S		14	M		14	J	
15	Me		15	S		15	L	Réunion mi saison	15	J		15	D		15	D		15	Me		15	V	
16	J		16	D		16	M		16	V		16	L		16	L		16	J		16	S	
17	V	Championnat	17	L		17	Me		17	S		17	M		17	M		17	V		17	D	
18	S	Journée jeunes Marans	18	M		18	J		18	D	Rgx A - Rouans (44)	18	Me		18	Me		18	S		18	L	
19	D		19	Me		19	V		19	L		19	J		19	J		19	D		19	M	
20	L		20	J		20	S		20	M		20	V		20	V	Championnat	20	L		20	Me	
21	M		21	V	Championnat	21	D		21	Me		21	S		21	S		21	M		21	J	
22	Me		22	S		22	L		22	J		22	D		22	D		22	Me		22	V	
23	J		23	D		23	M		23	V	Championnat	23	L		23	L		23	J		23	S	NATIONAUX A (?)
24	V		24	L		24	Me		24	S		24	M		24	M		24	V		24	D	NATIONAUX A (?)
25	S		25	M		25	J		25	D		25	Me		25	Me		25	S	NATIONAUX B (?)	25	L	
26	D		26	Me		26	V		26	L		26	J		26	J		26	D	NATIONAUX B (?)	26	M	
27	L		27	J		27	S		27	M		27	V		27	V	11/22/33	27	L		27	Me	
28	M		28	V	11/22/33 à STE RADEGONDE	28	D		28	Me		28	S		28	S	Journée jeunes Olonne	28	M		28	J	
29	Me		29	S		29	L		29	J					29	D		29	Me		29	V	
30	J		30	D		30	M		30	V					30	L		30	J		30	S	
31	V					31	Me		31	S					31	M					31	D	

POULE 1



TENNIS DE TABLE 1ERE PHASE SAISON 2025-2026

- 1 TT STE RADEGONDE 1
- 2 AL ST GEORGES
- 3 AL OLONNE
- 4 TT PISSOTTE 1
- 5 OSE NALLIERS
- 6 EXEMPT

équipe qui reçoit du côté de la date

DATE RENCONTRE	RENCONTRES	
Vendredi 3 octobre	1 TT STE RADEGONDE 1	/ 6 EXEMPT
	2 AL ST GEORGES	/ 5 OSE NALLIERS
	3 AL OLONNE	/ 4 TT PISSOTTE 1
Vendredi 17 octobre	5 OSE NALLIERS	/ 1 TT STE RADEGONDE 1
	4 TT PISSOTTE 1	/ 2 AL ST GEORGES
	6 EXEMPT	/ 3 AL OLONNE
Vendredi 7 novembre	1 TT STE RADEGONDE 1	/ 4 TT PISSOTTE 1
	3 AL OLONNE	/ 2 AL ST GEORGES
	5 OSE NALLIERS	/ 6 EXEMPT
Vendredi 21 novembre	3 AL OLONNE	/ 1 TT STE RADEGONDE 1
	2 AL ST GEORGES	/ 6 EXEMPT
	4 TT PISSOTTE 1	/ 5 OSE NALLIERS
Vendredi 5 décembre	1 TT STE RADEGONDE 1	/ 2 AL ST GEORGES
	5 OSE NALLIERS	/ 3 AL OLONNE
	6 EXEMPT	/ 4 TT PISSOTTE 1

POULE 2



TENNIS DE TABLE 1ERE PHASE SAISON 2025-2026

- 1 TT STE RADEGONDE 2
- 2 TT PISSOTTE 2
- 3 TT CHANTONNAY
- 4 AL TT LANDERONDE

équipe qui reçoit du côté de la date

DATE RENCONTRE	RENCONTRES		DATE RENCONTRE
Vendredi 3 octobre	1 TT STE RADEGONDE 2	/ 2 TT PISSOTTE 2	Vendredi 21 novembre
	3 TT CHANTONNAY	/ 4 AL TT LANDERONDE	
		/	
Vendredi 17 octobre	2 TT PISSOTTE 2	/ 3 TT CHANTONNAY	Vendredi 5 décembre
	4 AL TT LANDERONDE	/ 1 TT STE RADEGONDE 2	
Vendredi 7 novembre	1 TT STE RADEGONDE 2	/ 3 TT CHANTONNAY	Vendredi 12 décembre
	4 AL TT LANDERONDE	/ 2 TT PISSOTTE 2	

Article 1

Le championnat par équipes oppose des équipes de trois joueurs, qui peuvent être des seniors, des jeunes et des féminines. Tous les joueurs doivent pouvoir présenter une licence valable pour la saison en cours. Si un joueur entre dans une équipe au cours de la saison et qu'il n'a pas de licence, la demande de licence devra avoir été déposée et validée au Siège avant ladite rencontre pour qu'il puisse participer à la rencontre.

Article 2

Les joueurs d'une équipe doivent appartenir au même club ou à la même entente à condition que celle-ci soit officielle.

Article 3

Les équipes sont réparties en un certain nombre de Divisions, elles-mêmes subdivisées éventuellement en Poules. Actuellement la répartition est la suivante :

- * poule1
- * poule 2

Article 4

Préalablement au début de chaque saison, les clubs doivent faire connaître le nombre et la qualification des équipes qu'il engage, compte tenu de l'application des articles du présent règlement. L'officialisation de l'engagement des équipes a lieu au cours de l'assemblée générale prévue au début du mois de septembre. La présence d'au moins un représentant responsable par club est obligatoire, cette réunion conditionnant l'activité de l'ensemble de la saison.

“ Voir Annexe N°1 page 7 ”

Article 5

Le calendrier établi par la commission Tennis de Table ne peut être modifié en cours de saison.

Les rencontres doivent être jouées aux dates indiquées (le vendredi ou dans le week-end), en cas d'impossibilité et en accord avec les deux équipes, à une date antérieure. Il est impossible de reporter les rencontres à une date ultérieure.

SAUF CAS DE FORCE MAJEURE UNIQUEMENT RELATIVE AUX INTEMPERIES (relativement à la sécurité sur la route) : dans ce cas, après accord des 2 parties, le report de match devra se faire dans les 3 semaines suivant la date initiale du match, et ce avant la date butoir fixée dans le calendrier.

Dans tous les cas la feuille de match doit parvenir au responsable des classements au plus tard le MARDI suivant la date initiale. En cas de non accord, l'équipe demandant la modification est déclarée forfait.

Article 6

Les feuilles de matchs devront parvenir au responsable du championnat au plus tard, le mardi suivant le jour de la rencontre, jouée ou non.

L'équipe qui reçoit est responsable de l'envoi de la feuille de match. En cas de forfait de l'une des deux équipes, l'exemplaire prévu, rempli entièrement et réglementairement, signés au moins par le capitaine de l'équipe recevant, sont adressés au responsable de l'épreuve dans les délais susvisés.

Article 7

Le jour généralement admis pour les rencontres est le vendredi mais un autre jour ou une autre heure peut être fixé(e), après accord entre les deux équipes concernées (à condition que la nouvelle date fixée soit antérieure à la date officielle, ou dans le week-end concerné, et que les dates de réception des feuilles de matchs soient respectées).

ATTENTION :

En cas d'annulation d'une rencontre, le match retour doit se jouer tel qu'il était prévu lors du match aller.

Exemple :

Lors du match aller l'équipe X doit se déplacer chez équipe Y. Malheureusement elle ne peut s'y rendre donc déclare forfait. Lors du match retour, l'équipe X doit toujours se déplacer chez l'équipe Y.

De même, si une rencontre est échangée lors de la première phase, l'inverse doit se produire lors de la 2^{ème} phase.

Article 8

Les feuilles des rencontres doivent être correctement et complètement remplies, notamment : le nom des clubs, la date et le lieu de la rencontre, le nom des joueurs en caractères d'imprimerie, leur prénom en entier, leur classement individuel « le dernier en date », les scores, le résultat final et la signature des deux capitaines.

Article 9

Les rencontres opposent des équipes de trois joueurs.

Les trois joueurs rencontrent les trois joueurs de l'équipe adverse, faisant donc neuf simples et deux joueurs de chaque équipe disputent un double.

Les trois joueurs de l'équipes qui reçoit sont désignés par les lettres A, B, C et les trois joueurs de l'équipe adverse par les lettres X, Y, Z.

En cas d'équipe incomplète (deux joueurs) le match peut avoir lieu.

Pour chaque rencontre, un point est attribué par partie de simple ou de double gagnée, zéro point par partie perdue. L'addition des points obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

Le maximum des points par partie est donc de dix points.

Article 10

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées). Une manche est gagnée par le joueur ou la paire marquant 11 points le premier, à moins que les deux joueurs ou les deux paires n'aient marqué chacun 10 points. Dans ce cas, le gagnant de la manche est le joueur ou la paire marquant le premier 2 points de plus que le joueur ou la paire adverse.

Article 11

Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points rencontre dans les conditions suivantes :

- * Trois points pour l'équipe gagnante
- * Deux points pour chaque équipe en cas d'égalité
- * un point pour l'équipe perdante
- * zéro point pour l'équipe forfait ou brûlée.

Article 12

Avant le début de la rencontre, une table au moins et des balles semblables à celles qui seront utilisées pour la rencontre, seront mises à la disposition de l'équipe adverse pendant quinze minutes maximum. En outre, au début de chaque partie de simple et de double, les joueurs ont droit à une période d'adaptation, mais celle-ci ne peut dépasser cinq minutes. "Cette durée ne peut être prolongée".

Article 13

Le "brûlage" est appliqué dans toutes les épreuves UFOLEP susceptibles d'être intéressées par ce contrôle. «règles générales du brûlage»

Au début de la saison chaque équipe est affectée d'un numéro (exemple : équipe 1, équipe 2, équipe 3, ...) l'appellation numérique de ces équipes correspondant à un classement dans le club : (exemple : Nalliers 1 étant plus forte que Nalliers 2, celle-ci étant plus forte que Nalliers 3 ...)

Au titre du même tour de championnat, du challenge, de la coupe de l'amitié ou de la coupe nationale un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son club. Un joueur ayant disputé deux rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est inférieur à cette ou ces équipes (exemples: Mr LAPOINTE fait partie de l'équipe 3 du club de NOUAILLE).

voir exemples ci-dessous

1er exemple

	équipe 1	équipe 2	équipe 3
1ère journée			X
2ème "		X	
3ème "			X
4ème "			X
5ème "		X	
6ème "	ne peut plus jouer en équipe 3		

2ème exemple

	équipe 1	équipe 2	équipe 3
1ère journée			X
2ème "		X	
3ème "		X	
4ème "	X		
5ème "	ne peut plus jouer en équipe 3 mais peut jouer en équipe 2		
6ème "		X	
7ème "	X		
8ème "	ne peut plus jouer en équipe 2		

Il s'agit d'un brûlage permanent dès que le joueur a disputé deux rencontres dans une équipe ou de niveau supérieur.

Dans un club où il y aurait deux équipes dans deux poules différentes mais du même niveau (exemple : division 2 poule 1 et division 2 poule 2), même décision

division 2	poule 1	poule 2
1ère journée	X	
2ème “		X
3ème “	X	
4ème “	ne peut plus jouer dans la poule 2	

En cas de non-respect du règlement l'équipe n'ayant pas respecté les règles du brulage sera déclarée forfait perte du résultat par 10 à 0

En ce qui concerne la Coupe de l'Amitié **et la Coupe Nationale**, dès qu'un joueur joue dans une équipe il est obligé de rester toute la compétition avec cette même équipe et ne peut plus en changer.

Article 13 Bis

Pour 2 équipes d'une même association jouant dans la même poule de niveau, il est toléré que 1 seul joueur puisse changer d'équipe sur chaque journée (uniquement afin de compléter l'équipe si manque de joueurs).

Article 14 Le service

Le service, élément important du jeu doit être particulièrement surveillé. La balle, lancée verticalement et en dehors de la surface de jeu et derrière la ligne de fond du serveur est frappée pour toucher le camp du serveur puis l'autre camp après avoir dépassé régulièrement le filet. Toutes précisions se trouvent à l'Annexe 2 pages 7/8.

Article 15 Le double

Une ligne blanche de trois millimètres de large, parallèlement aux lignes latérales de la surface de jeu, dite ligne centrale, sépare chaque camp en deux demi camps égaux.

Après la désignation de la paire qui a le droit de servir la première, celle-ci désigne son premier serveur.

L'équipe adverse désigne son premier relanceur.

Dans les manches suivantes de la partie le premier serveur devient relanceur et le premier relanceur devient serveur. Dans une éventuelle dernière manche, la paire qui reçoit change d'ordre de ses relanceurs lorsque l'une des premières paires a atteint la première la marque de cinq; des précisions sont données dans l'Annexe 3 pages 9/10.

Article 16

A la mi saison, les montées et les descentes sont obligatoirement appliquées,

Article 17

En attendant l'organisation d'un corps officiel d'arbitres et de sa formation valable, l'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs des deux équipes, avec l'accord des deux capitaines, qu'ils participent ou non à la rencontre en cours.

“Sous la responsabilité de l'équipe qui reçoit”

Article 18

COUPE DE L'AMITIE “Lucien TESSON”

Même règlement que pour le championnat, ouvert aux simples et doubles licenciés.

Article 19

A l'issue des rencontres de la 1ère phase du championnat par équipe, un classement par poule sera effectué. A cette date, la première équipe de chaque division sera montée en division supérieure, et la dernière sera descendue en division inférieure. Les points de chaque équipe seront alors remis à 0.

En cas d'égalité de points, **le goal-average particulier sert à départager les équipes.**

Puis le set aérage si nécessaire. Et enfin, si elles sont toujours à égalité, l'équipe ayant le plus jeune joueur sera classée devant l'autre.

ANNEXE 1

Il est rappelé aux dirigeants des clubs qu'ils doivent veiller à ce que les membres de chaque équipe engagée soient d'un niveau compatible avec la division dans laquelle ils sont engagés; ceci pour permettre de conserver un intérêt à toutes les rencontres.

ANNEXE 2 Le Service "FFTT 1998"

Au début de l'exécution du service et jusqu'à ce qu'elle soit lancée, la balle doit reposer librement sur la paume de la main libre, ouverte et à plat.

La balle doit être immobile et se trouver derrière la ligne de fond du serveur ou son prolongement imaginaire et au-dessus du niveau de la surface de jeu.

Le serveur projette ensuite la balle verticalement vers le haut, seulement avec la main et sans lui communiquer d'effet, de telle façon que la balle s'élève d'au moins 16 cm de la paume de la main libre.

Lorsque la balle redescend du sommet de sa trajectoire, le serveur la frappe de façon qu'elle touche d'abord son propre camp et ensuite, passant par-dessus le filet ou le contournant, touche le camp du relanceur.

La raquette toute entière doit se trouver au-dessus du niveau de la surface de jeu, depuis le "dernier moment" où la balle est immobile sur la paume de la main libre jusqu'au moment où elle est frappée.

De plus, au moment de la frappe, celle-ci doit se trouver derrière la ligne de fond du serveur où son prolongement imaginaire et ne doit pas être plus éloignée du filet que la partie du tronc du serveur la plus éloignée du filet.

Balle à remettre au service :

Le service est à remettre:

- * si la balle, en passant au-dessus ou autour du filet, touche le filet ou ses supports, pourvus que le service soit régulier par ailleurs ou qu'il soit repris de volée par le relanceur;

- * si la balle touche le camp du serveur, puis le filet ou ses supports et que l'adversaire fait obstruction avant qu'elle n'ait touché son camp. La balle est à remettre puisqu'à partir du moment où elle a touché le filet ou ses supports, le service ne peut être régulier;

- * s'il est exécuté alors que le relanceur n'est pas prêt (étant donné qu'un joueur ne pourra être considéré comme n'étant pas prêt s'il essaie de frapper la balle);

- * si dans l'opinion de l'arbitre, la possibilité pour un joueur d'exécuter un service régulier, ou un renvoi régulier, a été affectée par un incident hors de son contrôle.

- * s'il est interrompu par l'arbitre pour avertir un joueur que son service est de correction douteuse.

- * si une balle se fend ou se brise affectant le renvoi.

- * si l'aire de jeu étant ou non délimitée, un objet "balle" ou une personne y pénètre gênant le jeu directement ou non.

Point perdu :

- * si le joueur ne réussit pas à faire un service régulier.

- * si le renvoi n'est pas régulier.

- * si la balle est reprise de volée.

- * si la raquette utilisée n'est pas conforme.

- * si le joueur ou ce qu'il porte déplace la surface de jeu pendant que la balle est en jeu.

- * si il y a obstruction.

Faute de service:

Si le serveur lance la balle avec l'intention manifeste de faire un service, mais la manque complètement en voulant la frapper de sa raquette, il perd le point. C'est au joueur qu'incombe la responsabilité de servir de telle façon que l'arbitre ou son adjoint désigné à cet effet puisse constater qu'il respecte toutes les conditions d'un service régulier.

Si, parce que sa vue est gênée par le serveur ou son partenaire ou pour toute autre raison, l'arbitre a un élément de doute sur la correction du service d'un joueur, il peut une première fois dans la partie, interrompre le jeu et, sans compter le point, avertir le joueur de l'obligation qui lui incombe; les fois suivantes dans le cours de la partie, si son service est encore d'une régularité douteuse, le joueur ne bénéficie plus du doute et perd le point.

ANNEXE N°3

LE SERVICE EN DOUBLE

La balle envoyée, comme il a été dit pour le simple, touche d'abord le demi camp droit du serveur ou la ligne centrale de son côté du filet et ensuite passant directement par-dessus le filet ou le contournant, touche le demi camp droit du relanceur ou la ligne centrale de son côté de la table.

Les deux premiers services sont exécutés par le joueur choisi de la paire qui a le droit de servir et sont reçus par le joueur correspondant de la paire adverse. Les deux seconds services sont exécutés par le relanceur des deux premiers services et reçus par le partenaire du premier serveur. Les deux troisièmes services sont exécutés par le partenaire du premier serveur et sont reçus par le partenaire du premier relanceur.

Les deux quatrièmes services sont exécutés par le partenaire du premier relanceur et reçus par le premier serveur.

Les deux cinquièmes services sont exécutés et reçus comme les deux premiers services et ainsi de suite jusqu'à la fin de la manche ou la marque de 10 / 10 car à ce moment si l'ordre des serveurs et des relanceurs est le même, chaque joueur n'exécute qu'un service à son tour jusqu'à la fin de la manche (deux points de différence entre les deux paires).

Il est évident que, dès l'exécution correcte du service la notion de demi camp disparaît et la balle, qui doit être renvoyée alternativement par les deux joueurs de chaque paire, dispose de l'ensemble de la surface de jeu tant que la dite balle est en jeu.

Choix de l'ordre du jeu

La paire qui a le droit de servir la première manche désigne le joueur qui le fera. La paire adverse désigne de la même façon le premier relanceur.

Dans les manches suivantes de la partie, le premier relanceur est déterminé automatiquement pour correspondre au choix du serveur par la paire adverse, de telle manière que, dans le cours de la manche, le premier relanceur de la manche précédente serve sur le premier serveur de la manche précédente.

De plus, dans la dernière manche possible d'une partie de double, la paire qui reçoit change d'ordre de ses relanceurs lorsque l'une des paires a atteint la première la marque de 5.

ANNEXE N°4

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Il est dressé en fin de saison un classement des joueurs et joueuses sur le plan départemental, et également à la mi-saison (fin décembre) :

Le classement départemental est établi par la Commission Départementale du Tennis de Table UFOLEP.

La commission enregistre chaque année les résultats de l'ensemble des compétitions dans laquelle les adhérents se sont engagés. Ce sont particulièrement :

- * la coupe nationale,
- * le Championnat Départemental par équipes.
- * la Coupe de l'Amitié "Lucien TESSON".
- * les individuelles Départementales, UFOLEP, pour toutes les catégories.

CALCUL DES POINTS POUR LE CLASSEMENT

Écart de points	Victoire "normale"	Défaite "normale"	Victoire "anormale"	Défaite "anormale"	Exemple
00 - 24	6	- 5	6	- 5	J'ai actuellement 1125 points et je viens de perdre un joueur qui a 1183 points.
25 - 49	5.5	- 4.5	7	- 6	
50 - 99	5	- 4	8	- 7	
100 - 149	4	- 3	10	- 8	Il est mieux classé, c'est donc une défaite "normale" (3 ^{ème} colonne du tableau)
150 - 199	3	- 2	13	- 10	L'écart est de 1183 - 1125 = 58 (3 ^{ème} ligne du tableau) Je perds donc 4 points
200 - 299	2	- 1	17	- 12.5	
300 - 399	1	- 0.5	22	- 16	
400 - 499	0.5	0	28	- 20	J'ai battu ensuite un joueur qui avait 1226 points. C'est une victoire "anormale" (une performance). L'écart est de 1226 - 1125 = 101 Je gagne donc 10 points
500 - +	0	0	40	- 29	

Coefficients >> championnat : 1 - critérium individuel : 1,25

Rencontres jeunes des rencontres spéciales jeunes seront prévues sur des samedis- après-midi (cf. calendrier)

Ces rencontres sont accessibles aux licenciés UFOLEP (simple ou double appartenance) selon les années de naissance précisés.

L'inscription préalable est obligatoire.

L'âge est vérifié à la date du 1er Janvier de l'année en cours et cette décision de l'Assemblée Générale doit être strictement respectée.

TABLEAU DES CRITERIUMS INDIVIDUELS - ATTENTION MODIFICATIONS

CATEGORIES D'ÂGE UFOLEP Tennis de Table Saison 2025/2026					
Masculins			Féminines		
C00	65 ans et plus	Nés en 1960 et avant			
C01	de 55 à 64 ans	Nés de 1961 à 1970	C02	60 ans et plus	Nées en 1965 et avant
C03	de 45 à 54 ans	Nés de 1971 à 1980	C04	de 45 à 59 ans	Nées de 1966 à 1980
C05	de 21 à 44 ans	Nés de 1981 à 2004	C06	de 21 à 44 ans	Nées de 1981 à 2004
C07	de 17 à 20 ans	Nés de 2005 à 2008	C08	de 17 à 20 ans	Nées de 2005 à 2008
C09	15 et 16 ans	Nés en 2009 et 2010	C10	15 et 16 ans	Nées en 2009 et 2010
C11	13 et 14 ans	Nés en 2011 et 2012	C12	13 et 14 ans	Nées en 2011 et 2012
C13	11 et 12 ans	Nés en 2013 et 2014	C14	11 et 12 ans	Nées en 2013 et 2014
C15	10 ans et moins	Nés en 2015 et après	C16	10 ans et moins	Nées en 2015 et après
Les catégories C15 et C16 ne sont pas qualificatives pour les épreuves nationales					
Les surclassements ne sont pas autorisés					

A NOTER : les joueurs FFTT ayant une licence « promotionnelle » (dite loisir) ont aussi accès aux compétitions « B » (en plus des « A »)

LES CLASSEMENTS

Les points du classement FFTT

Classement	Points	Pr info équivalence anciens classements
20	2000 - *	
19	1900 - 1999	
18	1800 - 1899	25
17	1700 - 1799	30
16	1600 - 1699	35
15	1500 - 1599	40
14	1400 - 1499	45
13	1300 - 1399	50
12	1200 - 1299	55
11	1100 - 1199	60
10	1000 - 1099	65
9	900 - 999	70
8	800 - 899	75
7	700 - 799	80
6	600 - 699	85
5	500 - 599	90

MODES DE CALCUL

Ecart de points	Victoires normales	Défaites normales	Victoires anormales	Défaites anormales
0 à 24	6	-5	6	-5
25 à 49	5,5	-4,5	7	-6
50 à 99	5	-4	8	-7
100 à 149	4	-3	10	-8
150 à 199	3	-2	13	-10
200 à 299	2	-1	17	-12,5
300 à 399	1	-0,5	22	-16
400 à 499	0,5	0	28	-20
500+	0	0	40	-29

Victoire normale : Victoire contre un joueur ayant autant ou moins de points que vous
Victoire anormale : Victoire contre un joueur ayant plus de points que vous
Défaite normale : Défaite contre un joueur ayant autant ou plus de points que vous
Défaite anormale : Défaite contre un joueur ayant moins de points que vous

Dans chaque département, une équipe de professionnels est à votre écoute pour trouver :

- l'adresse d'un club
- un lieu de pratique
- un calendrier de manifestations sportives, des stages de formation
- les modalités d'affiliation, d'assurance et de prise de licence

UFOLEP 53

33 bis allée du vieux St Louis
53014 Laval Cedex
Tél : 02 43 53 07 17
Fax : 02 43 67 01 73
ufolep53@fal53.asso.fr

UFOLEP 72

18 rue Béranger
72000 Le Mans
Tél : 02 43 39 27 23
Fax : 02 43 39 27 26
ufolep72@laligue.org

UFOLEP 44

9 rue des olivettes- BP 74107
44000 Nantes
Tél 02 51 86 33 34
Fax 02 51 86 33 29
ufolep44@fal44.org

UFOLEP 49

14 bis, av. Marie Talet
49100 Angers
Tél : 02 41 96 11 53
Fax : 02 41 60 85 95
ufolep49@wanadoo.fr

UFOLEP 85

Maison des Sports
202 Bd A. Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
Tel : 07 71 06 57 24
ufolep.85@gmail.com
www.cd.ufolep.org/vendee
et sur FACE BOOK

Retrouvez nous sur
FACEBOOK
UFOLEP 85



UFOLEP PAYS DE LA LOIRE

Maison des sports
44 rue Romain Rolland Bat C
44100 NANTES

02 40 38 34 57

ufoleppaysdelaloire@gmail.com

www.cr.ufolep.org/paysdelaloire



L'Ufolep, un acteur du réseau de la Ligue de l'Enseignement

